

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019
à 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Madame Rachel COPPEE, Messieurs Jackie LOURDEZ, et Loïc BARROIS excusés.

Délibération N° 27 : renouvellement du contrat de Emeric NICE

Approuvé (1 abstention)

Délibération N° 28 : achat du terrain de M. Ragot (entrée du village côté Pontfaverger) : 6700 m² env.

Le conseil souhaite faire une proposition à 20 euros/m².

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 33 : Acquisition véhicule pour le service technique

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

1. **PLU :** Après une réunion publique associée, il y aurait de nouveaux changements au niveau des zones. L'approbation est prévue pour le deuxième semestre 2020. (période de 6 mois de latence imposée du fait des élections municipales)
2. **Gros Buisson :** quelques modifications ont été apportées : la piste de roller sera un peu plus rapprochée de la piste de BMX, création d'un parking de 10 places, pourtour fermé ... Les travaux pourraient commencer fin juillet. (en 3 lots : piste de roller / piste de BMX + parcours santé + parking / éclairage + électricité...)
3. **Travaux impasse du Neuf bourg et rue du moulin :** aucun problème, tout avance normalement. Les travaux d'enrobé commenceront au 2^{ème} semestre.
2^{ème} semestre également pour la rue de la crayère, les trottoirs de la route de la Neuville seront faits en semaine 25 ainsi que les 200 mètres et le rebouchage des trous de la route de la Neuville.
4. **Rue du neuf bourg :** les candélabres seront posés pour la fin juillet.
5. **Boulangerie :** on peut espérer une réouverture d'ici fin juin/juillet.
6. **Lotissement Saint-Coutin :** des habitants se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes. Le maire propose donc d'ajouter un stop à l'entrée du lotissement Saint-Coutin.
7. **Location de la salle des fêtes :** le nouveau podium a été installé.
M. le maire pose la question de l'opportunité de continuer à proposer deux formules de location de la salle (salle sans la partie podium ou salle entière). De plus, le tarif proposé, même en grande salle, reste bien inférieur à la majorité des salles des fêtes aux alentours.
Le conseil propose de ne plus louer la salle sans le podium et donc d'avoir un tarif unique de 250 euros pour les habitants de Bétheniville et 350 euros pour les extérieurs.
8. **Nature des travaux des employés communaux :** Cela fait environ 4 mois que les employés communaux sont occupés aux travaux de la salle des mariages (à terminer impérativement avant les élections européennes) et de La Poste. Ceci explique qu'ils ont pris du retard dans l'entretien des espaces verts.

FIN DE LA REUNION 00H30